

## ANNEXE 1 LETTRE DE MISSION

Paris, le 22 AVR. 2021

Nos références : MEFI-D21-06045

Monsieur le Président-directeur général,

La loi du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite « loi Pacte », a marqué des avancées significatives en faveur d'un modèle d'entreprise plus responsable et plus durable. La loi Pacte reconnaît qu'une entreprise est un acteur de la société, comme elle est un agent économique, et qu'elle est gérée « dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité ». La loi Pacte a également fourni de nouveaux outils pour mieux intégrer les dimensions sociales, environnementales et sociétales à l'activité de l'entreprise ; en lui reconnaissant la capacité de fixer dans ses statuts approuvés en assemblée générale une raison d'être, constituée des principes dont l'entreprise se dote ; en lui permettant de devenir une société à mission et de se doter d'un comité de mission chargé de veiller au respect par l'entreprise de sa raison d'être ; en créant la possibilité pour des actionnaires de céder, de façon gratuite et irrévocable, tout ou partie du capital à un fonds de pérennité, qui garantit alors la stabilité de l'actionnariat de l'entreprise.

Elle encourage également une transparence plus forte à l'égard des parties prenantes de l'entreprise (consommateurs, investisseurs, actionnaires, citoyens), en matière d'impact sur l'environnement, la société et la gouvernance (ESG).

Ainsi, la loi Pacte a introduit de nouveaux jalons permettant de bâtir un modèle d'entreprise responsable, qui a vocation à s'épanouir dans les prochaines années. Nous avons en effet la conviction que l'entreprise de demain sera davantage engagée dans et pour son écosystème, soucieuse des conséquences écologiques et sociales de ses activités, faisant de l'ensemble de ses parties prenantes des partenaires de confiance dans la durée. Sa performance extra financière sera davantage évaluée, notamment en matière environnementale et attendue de ses investisseurs. Cette dynamique est susceptible d'impliquer des évolutions parfois significatives de la gouvernance des entreprises. Son attractivité pour toutes les parties prenantes en sera renforcée.

1/2

Monsieur Bris ROCHER  
Président-directeur général  
Groupe Rocher  
5 chemin de Bretagne  
92130 Issy-les-Moulineaux



139 rue de Bercy – 75572 Paris  
Cedex 12

Le Bureau des cabinets des ministères économiques et financiers met en œuvre un traitement automatisé d'informations nominatives dans le cadre de la prise en charge de la correspondance à laquelle fait suite le présent courrier. Conformément aux articles 34 à 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne concernée bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à ses informations nominatives. Ce droit s'exerce par courrier au ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance - Bureau des cabinets - Pôle PCS - Télédoc 181 - 139 rue de Bercy 75572 PARIS Cedex 12.

Les outils créés par le législateur permettent de reconnaître, de mesurer et de rendre public l'impact des entreprises. Nous souhaitons à présent évaluer l'impact de ces outils en faveur d'un capitalisme plus responsable et identifier les voies d'approfondissement possibles, dans la continuité des avancées de la loi Pacte.

L'objet de la mission que nous avons l'honneur de vous confier est de mener cette évaluation en vue de formuler toutes propositions que vous jugerez pertinentes pour tirer le meilleur parti des avancées de la loi Pacte en faveur d'une gouvernance plus responsable des entreprises, pour renforcer la diffusion de ces principes et développer des initiatives au niveau européen.

Fort de votre expérience en la matière, vous fournirez un diagnostic de l'appropriation par les entreprises des outils créés par la loi Pacte et des freins éventuels à leur diffusion. Ils seront comparés, dans leur ambition et dans leur diffusion, aux meilleures pratiques recensées à l'étranger chez nos principaux partenaires.

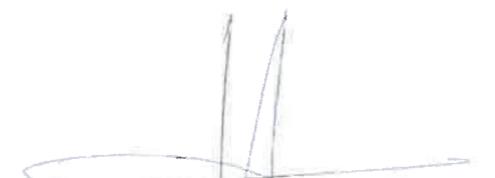
Vous étudierez notamment les bonnes pratiques existantes en matière de gouvernance responsable et d'association des parties prenantes de l'entreprise ; de transparence et de redevabilité sur les impacts sociaux, environnementaux et sociétaux de l'activité de l'entreprise. Vous examinerez également comment poursuivre la diffusion de ces bonnes pratiques.

Vous remettrez vos conclusions, assorties de propositions concrètes, dans un rapport attendu pour le 24 octobre 2021. Pour l'exercice de votre mission, vous bénéficierez de l'appui des services du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président-directeur général, à l'assurance de notre considération distinguée.



**Bruno LE MAIRE**  
Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance



**Olivia GRÉGOIRE**  
Secrétaire d'État chargée de l'Économie sociale, solidaire et responsable

## ANNEXE 2

### PERSONNALITÉS AUDITIONNÉES

#### ASSEMBLÉE NATIONALE

Coralie Dubost, députée

Dominique Potier, député

#### MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Cabinet du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance

Antonin Dumont, conseiller Financement de l'économie

Cabinet de la Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'économie sociale, solidaire et responsable

Pierre-Alain Sarthou,  
directeur de cabinet

Mariella Morandi, conseillère  
Économie sociale et solidaire  
et de l'investissement

Agence des participations de l'État (APE)

Suzanne Kucharekova Milko puis  
Sarah Finkelstein, secrétaire générale

Philippe Marseille, responsable  
du pôle Audit et Comptabilité

Delphine Issac, chargée de mission RSE

Autorité des normes comptables (ANC)

Patrick de Cambourg, président

Direction générale des entreprises (DGE)

Thomas Gouzenes, secrétaire général  
du Conseil national de l'industrie

Patricia Sala, cheffe de projets  
Industries agroalimentaires